

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 05 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 11 décembre 2023

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Mélina TACHE, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Gérard LEFEVRE, Sophie BOUTRIT à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE à Eric PERSAIS, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Noélie FERREIRA à Lucien-Jean LAHOUSSE, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Marie-Paule MILLASSEAU à François GUYON, Rose-Marie NIETO à Thibault HEBRARD, Nicolas ROBIN à Florent SIMMONET, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Sophie BROSSARD, Christophe GUINOT, Yvonne VACKER.

Titulaires absents excusés :

Elsa FORTAGE, Sébastien MATHIEU.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Madame **Séverine VACHON**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi n°2010-788 du 2 juillet 2010 ;

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 ;

Vu la circulaire du 3 août 2011 ;

Depuis de nombreuses années, la Communauté d'agglomération du Niortais (CAN) est engagée dans des démarches de développement durable (SCOT puis PLUiD, Plan climat air énergie territorial, label climat-air-énergie, prévention des déchets, accessibilité, mobilité, politiques de l'habitat, ...). Elle a par ailleurs fait le choix d'articuler l'ensemble de ses politiques publiques autour des 19 Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

Il est donc important de pouvoir à la fois évaluer sous cet angle les politiques publiques portées, capitaliser l'ensemble des actions relatives à ces sujets et les valoriser. Le décret du 17 juin 2011, pris en application de l'article 255 de la Loi Grenelle II, impose aux collectivités territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants d'élaborer un Rapport Développement Durable, qui doit être présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Afin d'objectiver ses actions en matière de développement durable et de répondre aux exigences réglementaires, la CAN a choisi d'articuler son rapport Développement Durable autour de trois parties :

1. Les politiques publiques de la CAN au regard des cinq finalités du développement durable :
 - Lutte contre le changement climatique ;
 - Protection de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
 - Epanouissement de tous les êtres humains ;
 - Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
 - Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
2. Le développement durable au cœur du fonctionnement et de l'organisation de la CAN.
3. Une gouvernance mise en œuvre autour du développement durable.

Les enjeux de développement durable, mêlant environnement, économie et social nous obligent. En effet, les urgences sont nombreuses :

- L'adaptation au changement climatique, par la réduction des îlots de chaleur, le développement de puits de carbone naturels, la désimperméabilisation des sols, la renaturation des zones urbaines ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre, par la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles via la maîtrise de l'énergie et la production renouvelable, mais aussi par la diminution de nos consommations dans une démarche de sobriété assumée ;
- L'effondrement de la biodiversité, aujourd'hui caractérisé sous la forme d'une quatrième vague, sans précédent ;
- Le lien social à renouveler, notamment entre générations, au bénéfice des plus démunis ou des plus en difficulté, nécessaire au titre de la cohésion des territoires ;
- L'économie réelle et durable, elle-même en transition, sous couvert de crise énergétique, d'indispensable ré-industrialisation du territoire national, et de capacité à attirer de jeunes talents pour construire ce nouveau modèle.

Sur ces différents enjeux, la CAN s'engage. Au travers de ses nombreuses actions et de ses indicateurs, le Rapport de Développement durable 2023 en témoigne.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Prend acte du rapport développement durable 2023 annexé à la présente.

Aurore NADAL

Séverine VACHON

Secrétaire de séance

Vice-Présidente Déléguée